



Résiliation contrat de gestion locative

Par **DEBAISIEUX**, le **27/09/2016** à **15:28**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de gestion locative fin août 2016 dans une agence immobilière.

Aujourd'hui, l'agence n'ayant trouvé aucun locataire et ayant de nombreux problèmes avec elle (12 jours pour avoir une réponse par exemple, plus quelques autres péripéties), je ne souhaite plus passer par cette agence.

Ma question est donc : ai-je le droit de résilier ce contrat vu qu'il n'y a pas de locataire (contrat en principe pour 3 ans).

merci de votre réponse.